



UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE

du bicentenaire du premier grand pont
suspendu par câbles édifié

à Tournon-Tain en 1825

par Marc Seguin

PARTICIPEZ !



Les Amis du musée et du
patrimoine de Tournon-sur-Rhône



L'ÉVÈNEMENT : En 1825, Marc Seguin édifie le premier grand pont suspendu par câbles de fil de fer au-dessus du Rhône, entre Tournon et Tain. C'est le premier ouvrage suspendu de grande portée réalisé en France et en Europe continentale. L'usage du câble apporte en outre une innovation majeure dans la construction de ces ouvrages qui permet leur rapide diffusion en France et à l'étranger. Le principe de suspension établi par Seguin est toujours utilisé au XXI^e siècle pour des ponts de très grande portée. L'ouvrage prototype de Tournon-Tain définit le standard moderne du pont suspendu. Trop bas pour la navigation à vapeur, il a été remplacé par Marc Seguin lui-même en 1849 par la passerelle actuelle, située un peu en aval. Sur l'emplacement du pont historique (image de restitution virtuelle), il édifia une petite passerelle en 1850, qui fut démolie en 1967.

LE PROJET DE PLAQUE : Les AMPT et l'Atelier de Sculpture proposent aux Tournonnais et aux Tainois de réaliser une plaque commémorative du bicentenaire du premier grand pont suspendu de Marc Seguin. Sur l'emplacement historique de cet ouvrage, elle indiquera la présence d'un patrimoine de portée nationale et internationale, dont nous sommes fiers.

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE PARTICIPATION !

Bulletin de don

Je souhaite faire un don pour la réalisation de la plaque commémorative du bicentenaire du premier pont suspendu de Marc Seguin à Tournon-Tain :

10 € 25 € 50 € Autre

- ❖ Règlement par chèque à l'adresse : Association des Amis du musée et du patrimoine de Tournon, Maison Municipale Pour Tous, 36 quai Gambetta, 07300 TOURNON-SUR-RHONE
- ❖ Virement bancaire : Assoc. Amis du musée et du patrimoine, Tournon
IBAN : FR76 3000 3021 6500 0372 6416 183



La passerelle construite sur l'emplacement du pont suspendu de 1825

Votre avantage fiscal : Les AMPT sont reconnus association d'utilité publique. Nous délivrerons un reçu à chaque don ouvrant droit à une déduction d'impôt suivant le barème en vigueur.

Coordonnées du donateur :

Mr Mme
Nom
Prénom
Adresse.....
.....
E-mail..... Tél
Souhaitez-vous que votre nom soit cité comme membre donateur ?
Oui Non